

Madame le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Mesdames et Messieurs,

Une directive européenne a décidé de la déréglementation de l'affranchissement postal pour permettre à des intérêts privés de faire leur entrée dans le domaine de l'acheminement et de la distribution du courrier (plis affranchis). Si rien ne semble modifier au niveau de la distribution, il n'en sera pas de même concernant La Banque Postale...

L'Etat a décidé d'ouvrir le capital de la Poste à des intérêts privés.

Afin de préparer la privatisation, La Poste a mis en place une vaste réorganisation prévoyant la fermeture des bureaux jugés non rentables, selon certains critères économiques, faisant ainsi fi du Service Public et ce dans le but de reverser d'importants dividendes à de futurs actionnaires.

Dans le cadre de cette restructuration, elle propose généralement aux communes concernées par cette décision de maintenir un relais sous la forme soit d'une Agence Postale Communale, soit d'un Point Commercial Poste.

Ces deux solutions ne pourront jamais remplacer le Service Public tel qu'il existe actuellement (limitation des retraits à vue, pas de déplacement d'un conseiller financier dans l'enceinte du point commercial, etc.).

Aujourd'hui, les responsables de la Poste tentent de calmer le jeu mais ne renoncent pas à leur projet. Ce dernier est simplement différé, donc pas abandonné.

Cependant, rien n'est inéluctable, en effet une pétition mise à disposition des habitants, usagers du bureau de Mus, montre que la population n'est pas disposée à voir disparaître son bureau de Poste. De plus, la municipalité peut s'opposer au projet en refusant la fermeture du bureau, en refusant de signer les conventions qui sont proposées entre les responsables communaux et La Poste et en exigeant que le Service Public soit assuré...

Plusieurs conseils municipaux sur le département se sont déjà prononcés contre les fermetures programmées, ont pris une délibération pour maintenir le Service Public de proximité dans leur commune et soutiennent les comités de Défense qui se sont créés...

En tant qu'administré et mussois, je souhaite que notre Conseil Municipal se prononce sur la fermeture du bureau de Poste.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de la pétition contre la fermeture de cette agence avec les signatures des usagers.

Je me tiens à la disposition du Conseil Municipal afin de répondre à d'éventuelles questions sur ce sujet.

Espérant que ce courrier, ne restera pas sans effet, je vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs.

Jean-Noël GROSJEAN